



Ligue de NOUVELLE-AQUITAINE

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION DE LA FILIERE FEDERALE « NOUVELLE-AQUITAINE » SAISON 2018/2019

ASSISTANT CLUB (AC) ANIMATEUR SUPPLEANT (AS)
CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE (CFEB)

Cocher la qualification fédérale sollicitée. 1 seul choix possible.

FORMATION INITIALE 1^{ERE} DEMANDE FORMATION CONTINUE RENOUVELLEMENT

Cocher la case correspondant au parcours de formation, 1^{ere} demande ou renouvellement.

CENTRE DE RATTACHEMENT : LIMOGES LORMONT POITIERS

Il faut choisir 1 centre de rattachement pour le suivi du parcours.

COMITE DEPARTEMENTAL : [] *Indiquer le numéro du département.*

IDENTIFICATION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

NOM : PRENOM :

NATIONALITE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

LE [] [] [] A :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : [] [] [] [] [] MAIL :

CLUB FFJDA : N° LICENCE FFJDA :

GRADE : N° AS, AC ou CFEB :
(EN CAS DE RENOUVELLEMENT OU DE QUALIFICATIONS PRECEDENTES)

JE SOUSSIGNE(E), DECLARE SUR L'HONNEUR QUE :

- J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'INSCRIPTION LIEES A LA FORMATION.
- LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS MIN DOSSIER D'INSCRIPTION SONT SINCERES ET VERITABLES.
- JE M'ENGAGE A SUIVRE L'INTEGRALITE DE LA FORMATION.
- JE M'ENGAGE A ENSEIGNER A TITRE BENEVOLE.

JE SOLLICITE MON INSCRIPTION A LA FORMATION « ANIMATEUR SUPPLEANT » OU « CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE » POUR LA SAISON 2018/2019 AU SEIN DE LA LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-AQUITAINE OU PAR DELEGATION, AU SEIN DE MON COMITE DEPARTEMENTAL DE RATTACHEMENT POUR LA FORMATION « ASSISTANT CLUB ».

LA LOI REND PASSIBLE D'AMENDE ET D'EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS (ARTICLES 313-1, 433-19, 441-1 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

DATE :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

COLLER UNE
PHOTO
D'IDENTITE
RECENTE

IDENTIFICATION DU CLUB DEMANDEUR

NOM DU CLUB :

N° D’AFFILIATION FFJDA :

ADRESSE DU CLUB:

REPRESENTE PAR SON (SA) PRESIDENT(E) EN EXERCICE :

NOM : PRENOM :

PRESENTE LA CANDIDATURE DE :

EN VUE DE SON INSCRIPTION AU PARCOURS DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE CONDUISANT A LA DELIVRANCE OU AU RENOUELEMENT DE LA QUALIFICATION FEDERALE D’ASSISTANT CLUB, ANIMATEUR SUPPLEANT OU DU CERTIFICAT FEDERAL D’ ENSEIGNEMENT BENEVOLE, DANS LE RESPECT DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D’EXERCICE DEFINIES PAR LES TEXTES OFFICIELS DE LA FFJDA, LUS ET APPROUVES. REFERENCE WWW.FFJUDO.COM

☞ POUR LES AS : JOURS, HORAIRES ET LIEUX OU L’AS EST APPELE A INTERVENIR SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE L’ENSEIGNANT TITULAIRE OU DU TUTEUR PEDAGOGIQUE DESIGNE :

☞ POUR LES CFEB : MOTIFS CONDUISANT L’ASSOCIATION A FAIRE CETTE DEMANDE OU A SOLLICITER CETTE RECONDUCTION EXCEPTIONNELLE POUR 1 SAISON SUPPLEMENTAIRE (A EXPLIQUER PRECISEMENT CAR CE DISPOSITIF DEROGATOIRE N’EST POSSIBLE QUE POUR LES ASSOCIATIONS QUI NE PEUVENT RECOURIR PROVISOIREMENT OU DURABLEMENT AUX SERVICES D’UN ENSEIGNANT TITULAIRE, PAR EXEMPLE EN ZONE RURALE ISOLEE) :

DATE :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) ET CACHET DU CLUB :

IDENTIFICATION DU (DE LA) TUTEUR(RICE)

NOM : PRENOM :

TELEPHONE : [____][____][____][____][____] MAIL :

DIPLOME : N° DU DIPLOME : GRADE :

CARTE PROFESSIONNELLE D’EDUCATEUR SPORTIF N° :

M’ENGAGE A ASSURER LE TUTORAT DE :

DATE :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :



REQUIS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

ASSISTANT CLUB :

- ÊTRE AGE(E) DE 16 ANS AU MOINS A L'ENTREE EN FORMATION.
- ÊTRE TITULAIRE DU GRADE DE CEINTURE BLEUE AU MINIMUM.

ANIMATEUR SUPPLEANT & CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

- ÊTRE AGE(E) DE 18 ANS AU MOINS A L'ENTREE EN FORMATION.
- ÊTRE TITULAIRE DU GRADE DE CEINTURE NOIRE 1^E DAN AU MINIMUM.
- ÊTRE TITULAIRE DE L'ATTESTATION DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1) OU EQUIVALENT.

PREROGATIVES D'EXERCICE

ASSISTANT CLUB :

AC EST UNE QUALIFICATION FEDERALE DELIVREE PAR LA LIGUE PERMETTANT A SON TITULAIRE D'ASSISTER AVEC UNE REELLE EFFICACITE PEDAGOGIQUE ET EN SA PRESENCE UN ENSEIGNANT TITULAIRE D'UNE CERTIFICATION LUI CONFERANT L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU JUDO JUJITSU. L'AC EST SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE CET ENSEIGNANT QUI EST SON TUTEUR, ET IL NE PEUT INTERVENIR SEUL. IL NE PEUT EXERCER QUE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION OU IL EST LICENCIE. CETTE QUALIFICATION NE PERMET PAS DE DELIVRER DE GRADE. EN FORMATION INITIALE, LE TITRE D'AC EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 30 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE EN CLUB AFFILIE PAR L'ENSEIGNANT TITULAIRE. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE DES SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN AC DOIT PARTICIPER A 10 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE.

ANIMATEUR SUPPLEANT :

AS EST UNE QUALIFICATION FEDERALE DELIVREE PAR LA LIGUE PERMETTANT A SON TITULAIRE D'ASSISTER AVEC UNE REELLE EFFICACITE PEDAGOGIQUE UN ENSEIGNANT TITULAIRE D'UNE CERTIFICATION LUI CONFERANT L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU JUDO JUJITSU. L'AS EST SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE CET ENSEIGNANT QUI EST SON TUTEUR. IL INTERVIENT BENEVOLEMENT ET NE PEUT EXERCER QUE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION OU IL EST LICENCIE. CETTE QUALIFICATION NE PERMET PAS DE DELIVRER DE GRADE. L'AS PEUT INTERVENIR SEUL EN CAS D'ABSENCE DE L'ENSEIGNANT POUR TOUT EMPÊCHEMENT JUSTIFIE. CE REMPLACEMENT OCCASIONNEL NE PEUT EXCÉDER UNE PERIODE CONTINUE DE 1 MOIS, DELAI AU-DELA DUQUEL LES RESPONSABLES DU CLUB DEVRONT FAIRE APPEL AUX SERVICES D'UN ENSEIGNANT DONT LA QUALIFICATION EST RECONNUE PAR LA LIGUE. UN RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION DEVRA ÊTRE PRESENT LORS DES INTERVENTIONS DE L'AS. EN FORMATION INITIALE, LE TITRE D'AS EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 30 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE EN CLUB AFFILIE PAR L'ENSEIGNANT TITULAIRE, APRES ACCORD DE L'ETR. LES CANDIDATS AU MOINS 2^{EME} DAN PEUVENT ACCÉDER DIRECTEMENT A L'ÉVALUATION FINALE SOUS RESERVE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET D'UNE EXPERIENCE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES EN CLUB AFFILIE AVEC TUTEUR. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE MENSUEL DE SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN AS DOIT PARTICIPER A 20 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE.

CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

LE CFEB AUTORISE SON POSSESEUR A ENSEIGNER LE JUDO JUJITSU A TITRE BENEVOLE, EN AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET DANS UNE SEULE ASSOCIATION. EXCEPTIONNELLEMENT, UNE DEROGATION POUR INTERVENIR SUR PLUSIEURS ASSOCIATIONS POURRA ÊTRE ACCORDEE. LE CFEB PERMET DE DELIVRER DES GRADES JUSQU'A LA CEINTURE MARRON. IL VISE EN PRIORITE A REpondre AUX BESOINS D'ENCADREMENT DES PETITES ASSOCIATIONS (SURTOUT EN ZONES RURALES) QUI NE PEUVENT IMMEDIATEMENT RECOURIR AUX SERVICES D'UN ENSEIGNANT TITULAIRE DU BE, BP, DE OU CQP. IL PERMET EGAIEMENT D'INTERVENIR DANS UNE ASSOCIATION OU EXERCE UN TITULAIRE DU BE, BE, DE OU CQP (QUI SERA SON TUTEUR) LORSQUE CELUI-CI NE PEUT ASSURER TOUTS LES COURS. EN FORMATION INITIALE, LE CFEB EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 50 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE EN CENTRE COMPORTANT UNE EPREUVE PEDAGOGIQUE PRATIQUE, UNE EPREUVE DE TECHNIQUE ET DE NAGE NO KATA, ET UNE EPREUVE ORALE. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ÊTRE CAPABLE DE DEFINIR UNE STRATEGIE PEDAGOGIQUE, DE METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE ANNUEL DE SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PROCEDER A DES EVALUATIONS ET A DES REMEDIATIONS, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN TITULAIRE DU CFEB DOIT PARTICIPER A 20 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE.



COUTS DES FORMATIONS

FORMATION INITIALE (1^{ERE} DELIVRANCE) :

- 60 € POUR ASSISTANT CLUB.
- 200 € POUR ANIMATEUR SUPPLEANT.
- 500 € POUR LE CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE.

FORMATION CONTINUE (RENOUVELLEMENT) :

- 40 € POUR ASSISTANT CLUB.
- 100 € POUR ANIMATEUR SUPPLEANT.
- 350 € POUR LE CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE.

– TOUT AUTRE COUT (TRANSPORT, HEBERGEMENT, RESTAURATION, DOCUMENTATION) EST A LA CHARGE DU STAGIAIRE OU DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL.

– REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-AQUITAINE, A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION. LES CHEQUES SONT ENCAISSES LE 1^{ER} JOUR DE LA FORMATION.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION : AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU ENVOYE APRES LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS NE SERA PRIS EN COMPTE !

- DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLETE, SIGNE ET AVEC LA PHOTO D'IDENTITE EN PAGE 1.
- PHOTOCOPIE DU PASSEPORT SPORTIF FFJDA JUSTIFIANT DE LA POSSESSION DU GRADE DE CEINTURE BLEU MINIMUM POUR LES AC OU DU GRADE DE CEINTURE NOIRE 1^{ER} DAN MINIMUM POUR LES AS ET LES CFEB.
- UN CHEQUE DATE ET SIGNE A L'ORDRE DE LA « LIGUE DE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO » D'UN MONTANT CORRESPONDANT AU TARIF DE LA FORMATION SUIVIE.
- UNE PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE PSC1 OU EQUIVALENT POUR LES AS ET LES CFEB.
- L'EXTRAIT N° 3 DU CASIER JUDICIAIRE POUR LES CFEB.

DECLARATION COMPLEMENTAIRE SUR L'HONNEUR

LA LOI REND PASSIBLE D'AMENDE ET D'EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS. (ARTICLES 313-1, 433-19, 441-1 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

JE SOUSSIGNE(E), DECLARE SUR L'HONNEUR QUE :

- JE SUIS TITULAIRE DE LA LICENCE FFJDA POUR LA SAISON EN COURS.
- JE SUIS EN POSSESSION D'UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DU JUDO-JUJITSU EN COURS DE VALIDITE.

DATE :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AVANT LE 30/09/2018

- ASSISTANT CLUB, AUPRES DE VOTRE COMITE DEPARTEMENTAL DE RATTACHEMENT : 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87.
- ANIMATEUR SUPPLEANT & CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE, QUEL QUE SOIT VOTRE CENTRE DE RATTACHEMENT : LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, SECRETARIAT DU SECTEUR FORMATION A L'ATTENTION DE MONIQUE MENARD 42, AVENUE JACQUES CŒUR 86000 POITIERS.

**RELEVÉ DE PARCOURS DE FORMATION DE LA FILIÈRE FÉDÉRALE
« NOUVELLE-AQUITAINE » SAISON 2018/2019**

AC AS CFEB *Cocher la qualification fédérale sollicitée. 1 seul choix possible.*

FORMATION INITIALE *1^{ère} demande* FORMATION CONTINUE *Renouvellement*

CENTRE DE RATTACHEMENT : LIMOGES LORMONT POITIERS

COMITE DEPARTEMENTAL : [] *Indiquer le numéro du département.*

NOM : **PRENOM :**

POUR LA FORMATION INITIALE AC, AS, CFEB EXCLUSIVEMENT

ATTESTATION DE 50 HEURES DE STAGE PEDAGOGIQUE AVEC TUTEUR EN CLUB AFFILIE FFJDA

JE, SOUSSIGNE(E), EN MA QUALITE DE TUTEUR (RICE),

ATTESTE QUE A ACCOMPLI 50 HEURES D'ACTIVITE

PEDAGOGIQUE AU SEIN DU CLUB AFFILIE FFJDA

FAIT A LE POUR VALOIR CE QUE DE DROIT.

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

STAGES FEDERAUX EN CENTRE

EN FORMATION INITIALE, 30 H POUR AC, 30 H POUR AS, 50 H POUR CFEB

EN FORMATION CONTINUE, 10 H POUR AC, 10 H POUR AS, 20 H POUR CFEB

CHAQUE STAGIAIRE DOIT VALIDER DANS SON PARCOURS DE FORMATION LES DIFFERENTS SECTEURS DE L'ACTIVITE : TECHNIQUE JUDO DEBOUT ET SOL, KATA, JUJITSU SELF-DEFENSE, PEDAGOGIE, TEXTES OFFICIELS ET CULTURE JUDO, ENVIRONNEMENT SPORTIF. EN CAS DE DIVERSITE INSUFFISANTE DU PARCOURS DE FORMATION, LA QUALIFICATION FEDERALE POURRA ETRE REFUSEE OU NON RENOUELEE.

LES HEURES VALIDEES EN CENTRE SERONT VALIDEES PAR LE RESPONSABLE DE FORMATEUR ET COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE FORMATION DE CHAQUE STAGIAIRE. CHAQUE STAGIAIRE DOIT DONC PERSONNELLEMENT VEILLER A EMARGER POUR CHAQUE DEMI-JOURNEE DE FORMATION EFFECTUEE AFIN QUE SA PARTICIPATION SOIT BIEN VALIDEE DANS SON COMPTE DE FORMATION.

POUR LA FORMATION INITIALE EXCLUSIVEMENT

ATTESTATION D'ÉVALUATION FINALE POSITIVE EN CLUB OU EN CENTRE :

NIVEAU CLUB POUR AC, NIVEAU CLUB APRES ACCORD DE L'ETR POUR AS, EN CENTRE POUR CFEB

DATE : **LIEU :**

NOM, PRENOM ET SIGNATURE DU JURY (OBLIGATOIRE) :

CE RELEVÉ DE PARCOURS DE FORMATION, UNE FOIS COMPLÈTE ET SIGNÉ, DOIT ÊTRE RETOURNÉ :

☞ POUR LA FORMATION AC : AU COMITE DEPARTEMENTAL DE RATTACHEMENT.

☞ POUR LES FORMATIONS AS ET CFEB : A LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, SECRETARIAT DU SECTEUR FORMATION, A L'ATTENTION DE MONIQUE MENARD, 42 AVENUE JACQUES CŒUR 86000 POITIERS.